

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 971-249710047-20220414-2022_04_14_03-DE



Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2020

La collecte des ordures ménagères et leur traitement est une des missions essentielles que la CCMG exerce au service des habitants de Marie-Galante. Effectuée en régie, la collecte permet de récupérer les déchets, avant de les confier au SYVADE pour leur transport et leur traitement en Guadeloupe. Grâce au redressement financier entamé depuis 2019, une commande de deux nouveaux camions benne a pu être effectuée en 2020. Le délai de livraison, de 50 semaines, a permis de recevoir ces matériels au second semestre 2021 ; l'année 2020 a donc encore été marquée par des difficultés dans la collecte, en raison du matériel vieillissant. Ces difficultés sont résolues en 2021.

En 2020, le service de collecte et de traitement des ordures ménagères a coûté 1,7 millions d'euros à la CCMG. Le financement est assuré par la TEOM (taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères). Son taux est resté inchangé par rapport à 2019 (12 %), il permet une recette de 1,4 millions d'euros, qui ne couvre donc pas la totalité du coût du service. La différence de 300 000 euros reste à la charge des autres recettes du budget général de la CCMG.

Pour diminuer les coûts du service, chacun doit faire un effort de réduction de ses déchets (compost) et de tri : les déchets recyclables sont en effet bien moins coûteux que les déchets ménagers « classiques », qui partent à l'enfouissement. J'invite la population à faire un maximum de compost et à trier ses déchets en les apportant dans les bornes d'apport volontaire réparties sur le territoire : ces démarches bénéficient à tous, en polluant moins notre environnement et en réduisant les coûts du transport et de l'enfouissement. J'invite également la population à déposer ses déchets à la déchetterie mobile déployée au centre de tri de Grande-Savane : cette démarche est totalement gratuite, ce qui rend d'autant plus inexcusables les dépôts sauvages constatés sur le territoire.

Enfin, je veux saluer également ici l'ensemble de nos agents affectés à la collecte des ordures ménagères, qui font tous preuve d'un engagement exemplaire, en dépit des difficultés du quotidien et particulièrement au cours de l'année 2020, marquée par les confinements et des difficultés supplémentaires en raison de la pandémie de COVID-19.

Docteur Maryse ETZOL

Pourquoi un rapport annuel ?

La loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. A cette fin, la loi Barnier précise qu'il revient au Président d'établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de gestions des déchets ménagers et assimilés de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sont définis en annexe de ce décret. De plus, le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 issu de la Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte modifie les indicateurs minimums à présenter (tonnages, ratios, coûts).

Les objectifs de la Communauté de Communes de Marie-Galante

L'objectif de la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) est de fournir à ses usagers un service de qualité tout en maîtrisant les coûts de son service.

Le préalable à la maîtrise des coûts est une connaissance fine de ceux-ci. La CCMG s'est engagée dans une démarche de connaissance des coûts via la méthode ComptaCoût établie par l'ADEME. En 2020, pour la 4^e année consécutive, la CCMG a réalisé sa matrice des coûts suivant cette méthode.

Les faits marquants de l'année 2020

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19. Cette situation a touché l'ensemble de l'activité de Marie-Galante, mais les agents de la CCMG ont tous répondu présents pendant ces mois difficiles. La CCMG a connu de gros dysfonctionnements inédits de la collecte OM liés à de multiples pannes récurrentes des BOM, il a donc été nécessaire d'enclencher la location de BOM à compter de 2020.

En 2020, la Communauté de Communes de Marie-Galante a repris en régie la collecte des points d'apport volontaire des déchets recyclables et du verre sur l'ensemble de son territoire. Ces collectes étaient anciennement gérées par le prestataire SARL BTP 2003, le marché s'est terminé en octobre 2020. Ces nouvelles collectes sont faites sans moyen matériel supplémentaire puisque la collectivité optimise l'utilisation de son camion Ampliroll, jusque-là employé pour le déplacement de la déchèterie mobile.

La collectivité travaille depuis fin 2020 sur l'élaboration de son programme local de prévention des déchets, afin de définir un plan d'actions sur 5 ans permettant de réduire les quantités de déchets produites sur l'île. Un bureau d'études accompagne la collectivité dans cette mission.

Le mot du Président p.2

Avant-propos p.3

Sommaire p.4

1 | Le territoire et ses usagers p.5

2 | L'organisation générale du service p.7

3 | Le tri et la prévention p.10

4 | La collecte p.11

5 | Le traitement (compétence SYVADE) p.19

6 | Les coûts p.21

Annexe p.25

1 | Le territoire et ses usagers

Le périmètre 2020

La Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) est une collectivité de la Guadeloupe, constituée des 3 communes présentes sur l'île de Marie-Galante. Sa population, répartie dans le tableau ci-dessous, connaît une baisse depuis 2012 (-1%/an en moyenne).

	Population 2020
Capesterre-de-Marie-Galante	3 281
Grand-Bourg	4 781
Saint-Louis	2 396
CCMG	10 458



10 458

3

COMMUNES



La typologie d'habitat et d'usagers

La Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) est une collectivité de typologie d'habitat « Autre touristique » selon les critères de l'ADEME. L'activité économique est très nettement portée par le commerce et les services - en lien notamment avec le tourisme - suivis du secteur administratif et public.

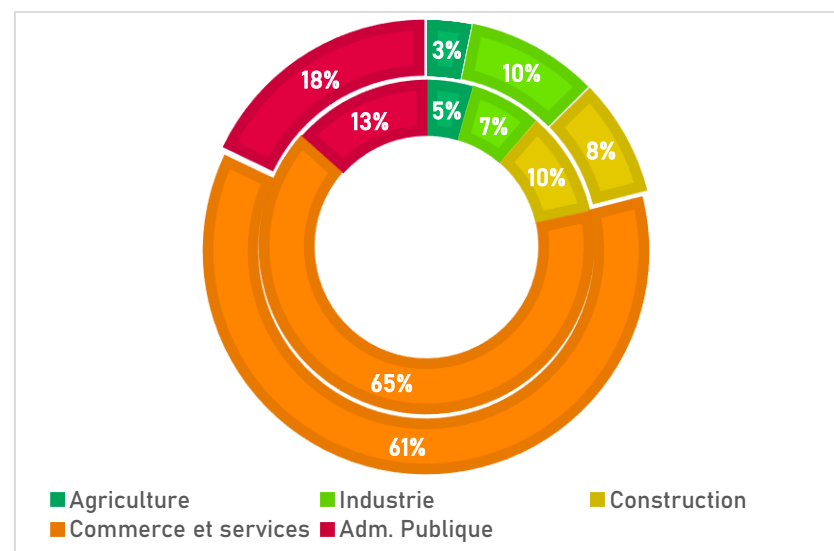
	Maisons	Appartements	TOTAL
Capesterre-de-Marie-Galante	2 181	104	2 285
Grand-Bourg	3 116	482	3 598
Saint-Louis	2 005	177	2 182
CCMG	7 302	763	8 065
<i>soit</i>	<i>88%</i>	<i>12%</i>	<i>100%</i>



7 302
maisons



763
appartements



Répartition des établissements par secteur d'activité en 2017 (Graph extérieur : CCMG / Graph intérieur : France)



285 établissements

(professionnels et administrations)

Soit 1 établissement pour 27 habitants (en moyenne 1 pour 32 habitants en France)

2 | L'organisation générale du service

Les compétences

La CCMG exerce la compétence Collecte sur son territoire ainsi que la gestion d'une déchèterie fixe à Grand-Bourg et d'une déchèterie mobile. La compétence Transport et Traitement de l'ensemble des flux hors déchets verts est transférée au SYVADE (Syndicat de Valorisation des déchets de la Guadeloupe).

COMPETENCE EXERCEE	Ordures ménagères résiduelles	Multi-matériaux	Verre	Déchets verts ¹	Encombrants	DEEE ²	Déchèteries
Collecte	CCMG						
Mode de gestion de la collecte	Régie	Prestation / Régie	Prestation / Régie	Régie	Régie	Régie	Régie
Mode de collecte	Porte-à-porte	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte-à-porte / Apport volontaire	Porte-à-porte / Apport volontaire	Porte-à-porte / Apport volontaire	-
Traitement	SYVADE						

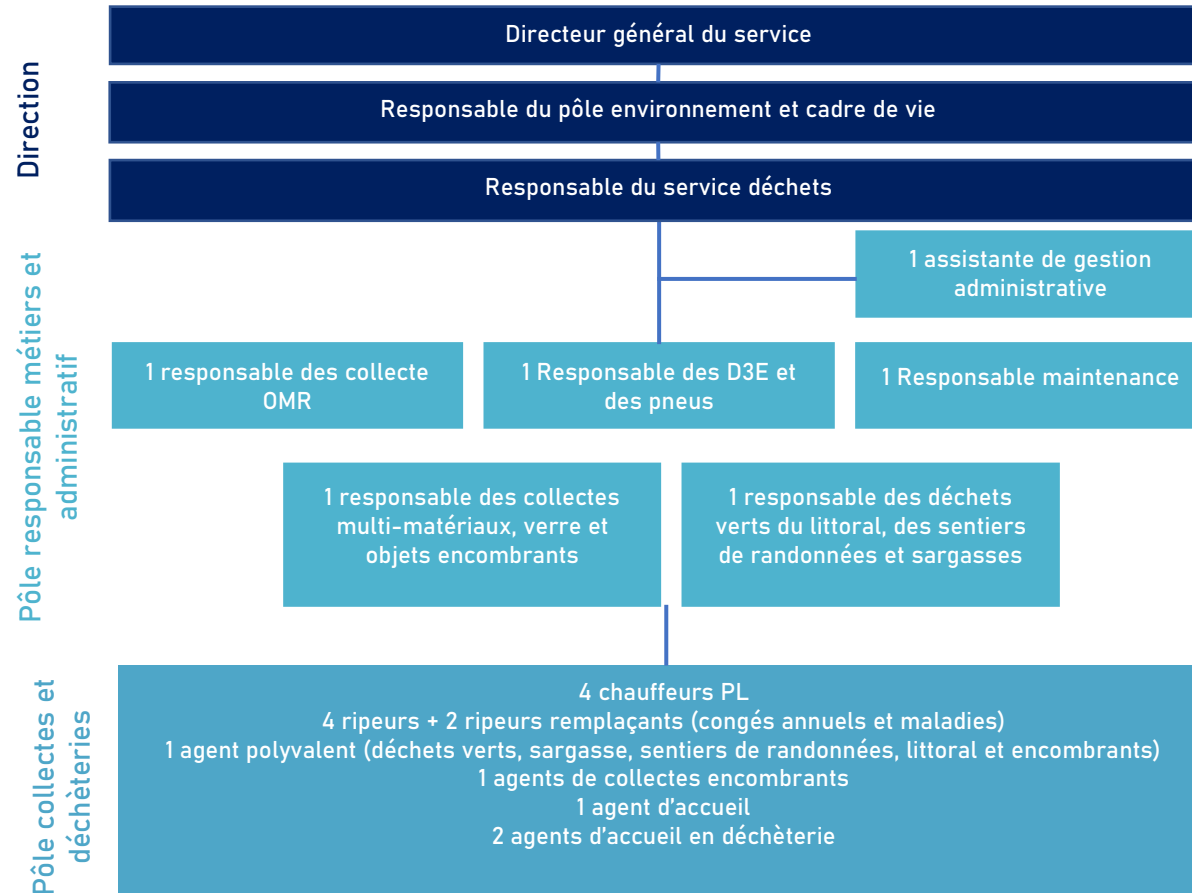
A compter d'octobre 2020, la CCMG a repris en régie le service de collecte du verre et des déchets recyclables en multi-matériaux. Ces collectes étaient anciennement gérées par une entreprise privée via des marchés publics de prestations de service. Cette collecte était confiée à la société SARL BTP 2003.

¹ Apports directs sur la plateforme déchets verts

² D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Le service

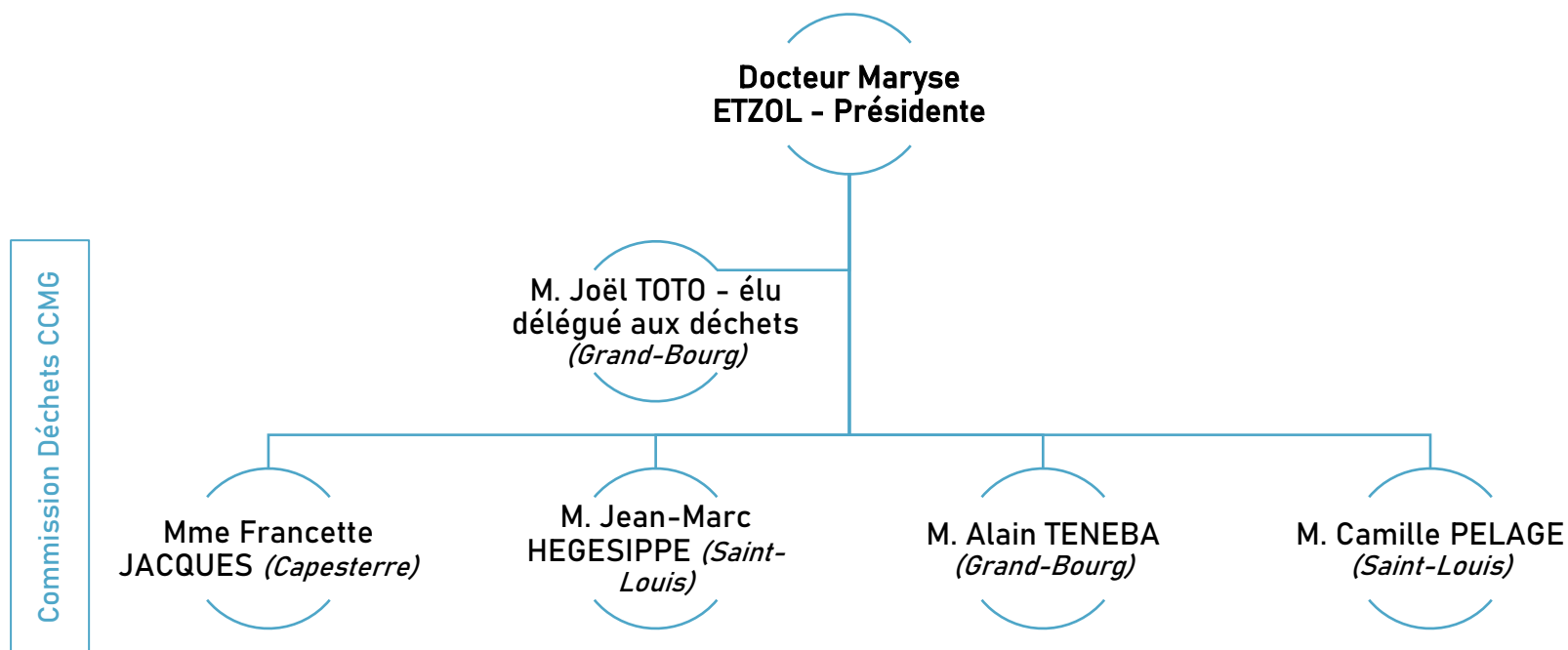
La mise en œuvre des décisions, la gestion du service de collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que le bon fonctionnement des collectes sont assurés par l'équipe du service de gestion des déchets :



En 2020, la CCMG a procédé à la stagiairisation d'un emploi CDD en qualité de ripeur et au recrutement d'un agent en CDD polyvalent occasionnel en remplacement pour congés annuels et maladie.

La gouvernance

La commission Déchets, menée par M. Joël TOTO, suit de près l'ensemble des dossiers et des projets liés au service.



3 | Le tri et la prévention

Limiter les déchets

PLPDMA

La CCMG ne dispose pas encore de son propre programme local de prévention des déchets comme l'impose la réglementation. En 2019, la CCMG a souhaité prendre l'appui d'un bureau d'études pour la construction de son programme d'actions, adapté au contexte spécifique du territoire, toutefois le projet a été mis en attente. Ce projet a repris en 2020. Le projet a démarré par l'élaboration du diagnostic territorial et du service. Il se poursuivra par la définition des objectifs de réduction et des actions de prévention à déployer sur le territoire pour les 4 années suivantes afin de limiter les quantités de déchets générées par l'ensemble des usagers.

La collectivité devra déployer des moyens humains et matériels dédiés à la sensibilisation des différents publics à la réduction de la production des déchets et à un meilleur geste de tri et mettre en œuvre l'ensemble des actions de son programme.

Actions sur le tri des déchets

La CCMG est équipée d'une « tri logis », mini-déchèterie mobile déployée sur différents événements locaux permettant d'accompagner les organisateurs de manifestations afin de mettre en place le tri lors des événements et de sensibiliser le public à la gestion des déchets et au tri des recyclables.

Malheureusement, la situation sanitaire en 2020 a réduit très fortement les actions de sensibilisation à la gestion des déchets menées par la CCMG sur le territoire.

Toutefois, une animation tri-logis a été menée dans le cadre de la manifestation carnavalesque « Woy mi mass » en janvier 2020.

Les actions terrain seront remises en place à partir de 2021 si les conditions le permettent.

Les animations scolaires

La crise Covid a réduit très fortement la présence des agents de la CCMG dans les écoles du territoire. Une intervention tri-logis a été faite au collège de Grand-Bourg dans le cadre de la semaine du développement durable en septembre 2020.

Cette animation a permis de développer les sujets suivants :

- ▶ Les gestes de tri (déchets plastiques, déchets papiers) ;
- ▶ Ce qu'est un déchet ;
- ▶ Les filières de traitement des déchets...

Le développement des animations autour de la réduction et la valorisation des déchets dans les établissements scolaires reste une priorité pour 2021.



**Pas d'ambassadeurs
de tri en 2020**


4 | La collecte


Organisation



Règle de dotation OMR :
 6 litres/jour/hab x 7 jours de stockage
 x nbr d'usagers dans le foyer

Collecte en porte-à-porte

 Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire. Cette collecte est réalisée **entre 1 fois et 6 fois par semaine** en fonction des secteurs du territoire. Les bacs de collectes sont fournis par la CCMG aux usagers. Une grille de dotation a été mise en place afin de fournir le bac en adéquation avec le besoin de l'usager. Les volumes de bacs proposés sont de 120L (205 bacs), 240L (94 bacs), 360L (48 bacs) et 770L (28 bacs). Les usagers peuvent effectuer une demande de bac via un formulaire de demande « bac poubelle ».

 Une collecte des encombrants et des DEEE est possible pour les particuliers. Elle vient en complément du dispositif d'apport volontaire en déchèterie. Cette collecte est effectuée **5 fois par semaine** du lundi au vendredi, en respectant des tournées par commune. Cette collecte est réalisée en vrac et en porte-à-porte.

Année 2020	Ordures ménagères résiduelles	Encombrants
Population desservie	10 556 hab.	10 556 hab.
Fréquence	1 fois par semaine en campagne, 3 fois dans les bourgs	5 fois par semaine
Tonnages collectés	2 192 t	194 t
Ratio kg/hab./an	208	18



Camion de collecte Ordures Ménagères

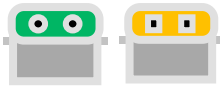


Collecte effectuée en bacs



Véhicule de collecte des encombrants en porte-à-porte

Collecte en apport volontaire

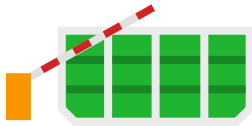


24 points d'apport volontaire sur lesquels sont disposés 24 conteneurs à verre et 24 conteneurs multi-matériaux répartis sur l'ensemble des 3 communes. Les collectes des points d'apport volontaire se font en fonction du taux de remplissage des colonnes. Le territoire de la CCMG est équipé de 24 colonnes à verre et 24 colonnes multi-matériaux soit 440 habitants par PAV. CITEO recommande un point pour 250 habitants, le parc disposé sur le territoire n'est à ce jour pas suffisant pour permettre à tous les usagers d'accéder facilement à un point de collecte du verre et des recyclables.

Rappelons que les consignes de tri en Guadeloupe n'incluent pas les briques alimentaires, qui sont à déposer dans les OMR.

Le développement du parc de colonnes d'apport volontaire sur le territoire est en discussion entre la CCMG et CITEO. L'objectif est de faciliter le geste de tri pour les usagers.

Collecte en déchèterie



Il existe deux déchèteries sur le territoire de la CCMG. La **déchèterie principale et fixe** est située au sein du Centre de regroupement des déchets triés à Grand-Bourg. Celle-ci, également appelée Centre de tri,

accueille les déchets suivants : DEEE, lampes, encombrants, déchets verts et pneus.

Le service est complété depuis 2016 par une **déchèterie mobile** : celle-ci tourne dans les communes permettant d'offrir aux habitants l'accès à un dépôt à proximité de chez eux, grâce à un camion plateforme qui permet d'installer pour une semaine des bennes pour collecter les flux d'encombrants, de DEEE, de ferraille et de déchets verts. Les OMR ne sont pas acceptées. La déchèterie mobile, ne pouvant assurer régulièrement les tournées en raison des plannings du seul chauffeur habilité et des délais de réparation extrêmement longs du camion remorqueur, n'a pas été en service en 2020.

Il n'y a pas de collecte de textiles sur le territoire de la CCMG. Les éco-organismes comme Ecomobilier, EcoDDS ou encore Eco-TLC ne sont pas présents sur le territoire en 2020.

Année 2020	Multi-matériaux	Verre	Déchèteries
Population desservie	10 556 hab.	10 556 hab.	10 556 hab.
Fréquence	1 fois par semaine	1 fois tous les 15 jours	-
Tonnages	57 t	125 t	875 t
Ratio kg/hab./an	5	12	84



Conteneurs à verre et multi-matériaux aériens



Moyens matériels et humains

 2 BOM OM

 1 ampliroll pour les déchèteries et l'apport volontaire

 1 tractopelle  22

Immatriculation	Affectation	Age	Année de 1 ^{er} mise en circulation	Situation
BOM (597-AVF-971)	OM PAP	17	2003	EN PANNE avant 2020
BOM (497-ASV-971)	OM PAP	18	2002	EN PANNE avant 2020
BOM (CT-589-FH)	OM PAP	12	2008	EN PANNE avant 2020
BOM (DC-527-DW)	OM PAP	6	2014	EN REPARATION jusqu'au 29/07/2020 puis EN PANNE depuis mi-décembre 2020
BOM (AC-335-KP)	OM PAP	11	2009	EN PANNE depuis le 09/03/2020
Véhicule Mazda BT50 (AC-740-CY)	Encombrants PAP	11	2009	EN SERVICE
Véhicule Renault Master (CY-447-BT)	Encombrants PAP	7	2009	EN SERVICE
Camion Ampliroll (CY-731-XG)	Verre/EMR AV, transfert bennes quai de transfert	9	2013	EN SERVICE

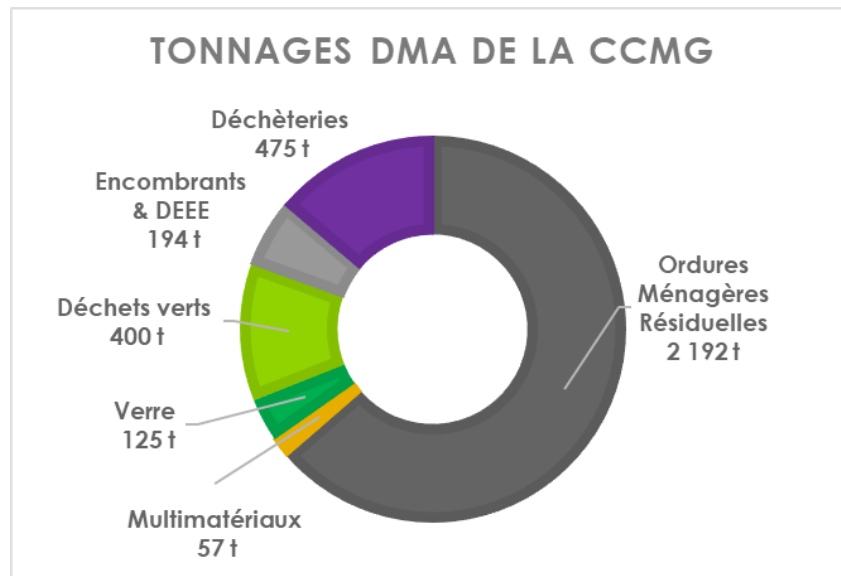
Faits marquants 2020 :

- ▶ Crise sanitaire du Covid qui a entraîné des surcoûts notamment avec la mise en place d'une gestion particulières des EPI
- ▶ Ressources humaines :
 - ▶ Non renouvellement d'un CDD (permanent)
 - ▶ Stagiairisation d'un CDD en qualité de ripeur
 - ▶ Recrutement d'un CDD polyvalent occasionnel en remplacement pour congés annuels et de maladie
- ▶ Gestion en régie directe de la collecte sélective des emballages et du verre en apport volontaire à compter d'octobre
- ▶ Modification des circuits de collecte des OMR
- ▶ Commande de 2 BOM de 19 tonnes à l'UGAP à l'issue d'un marché infructueux pour coût excessif et délais inacceptables (réception au 2^e semestre 2021)

Les performances de collecte

Chiffres clés pour l'année 2020

(Population 2020)	Ordures Ménagères Résiduelles	Multi-matériaux	Verre	Déchets verts ³	Encombrants & DEEE	Déchèteries	TOTAL
Tonnages	2 192 t	57 t	125 t	400 t	194 t	475 t	3 477 t
Ratio kg/hab./an	210 kg	5 kg	12 kg	38 kg	19 kg	45 kg	332 kg



La répartition des tonnages des Déchets Ménagers Assimilés :

- **64%** des DMA sont des **OMR**
- **12%** des DMA sont des **Déchets Verts**
- **2 %** des DMA sont des **Multi-matériaux**

³ Apports directs sur la plateforme déchets verts

Ratios kg/hab.desservi/an	CC Marie-Galante	Référentiel Guadeloupe	Référentiel Autre touristique	Référentiel France métropolitaine
Flux	2020	2017	2017	2017
OMR	210	335	294	254
RSHV	5	9	51	50
Verre	12	8	46	31
Déchets verts	38	95	35	39
Encombrants	19	93	13	16
Déchèteries	45	94	342	222
TOTAL DMA	332	633	780	612

En 2020, un usager de la CCMG produit 332 kg/hab./an de déchets. Ce chiffre est nettement inférieur aux valeurs moyennes des différents référentiels. Cela s'explique par de faibles apports en déchèteries, compensés en partie par des tonnages importants de déchets verts collectés sur la plateforme et des performances de collecte sélective très en dessous des valeurs nationales, mais conformes à la moyenne de Guadeloupe.

Globalement, la CCMG produit moins de déchets que le reste des collectivités Guadeloupéennes (332 contre 633 kg/hab./an). Néanmoins, des marges d'amélioration significatives sont possibles afin d'améliorer le tri des déchets recyclables (emballages et verre notamment) du territoire et par conséquent de réduire encore les quantités de déchets résiduels. A noter une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères résiduelles liées à la crise Covid de 2020 (baisse du tourisme, fermetures des commerces) et une baisse des tonnages de déchets verts liée à la fermeture de la plateforme suite à un incendie.

Bilan de l'atteinte des objectifs réglementaires

Objectif	Indicateur	Source	Objectifs réglementaires (LTECV, AGEC)				CCMG
			2020	2025	2030	2035	2016-2020
Réduction des DMA	Evolution relative du ratio de DMA par rapport à 2010	LTECV AGEC Art. 3	- 10 %		- 15 %		- 17 %
Valorisation matière et organique	Part des tonnages DNDNI	LTECV	55 %	65 %			20 %
Préparation en vue de réutilisation ou recyclage	Part des tonnages DMA	Ordonnance Juillet 2020		55 %	60 %	65 %	20 %
Réemploi et préparation en vue de réutilisation (D3E, textiles et mobilier)	Part des tonnages DMA	AGEC Art. 4			5 %		NC
Enfouissement	Evolution relative du tonnage de DNDNI enfoui par rapport à 2010	LTECV	- 30 %	- 50 %			- 21 %
Enfouissement	Part des tonnages DMA enfouis	AGEC Art. 10				10 %	80 %

L'objectif de réduction des DMA de 10 % en 2020, par rapport à 2010 est atteint. Il faut toutefois relativiser ce résultat car on observe une baisse importante mais a priori provisoire, des OMR liée à la crise sanitaire du Covid 19 : la fermeture des commerces et le fort ralentissement du tourisme ont eu un impact fort sur les quantités de déchets générées sur le territoire.

Les **objectifs de valorisation sont largement inférieurs pour 2020 et 2025** ce qui témoigne sur les faibles performances du geste de tri des usagers, notamment dû à un maillage de PAV très faible par rapport à ce qui est recommandé par les éco-organismes.

Concernant les objectifs d'enfouissement, la CCMG est encore très loin des objectifs de réduction nationaux. Il sera nécessaire d'augmenter la part de déchets valorisée et de trouver un autre mode de traitement des OMR pour atteindre l'objectif ambitieux de la loi AGEC d'un enfouissement de 10% des DMA au maximum.

Evolution annuelle de 2015 à 2019

Tonnages	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Entre 2015 /2020	Moyenne annuelle
OMR	2 889	2 732	2 855	2 884	2 663	2 192	- 24,1 %	- 5,4 %
Multi-matériaux	45	45	52	56	59	57	+ 25,7 %	+ 4,7 %
Verre	79	91	101	81	110	125	+ 58,2 %	+ 9,6 %
Déchets verts	724	750	730	660	700	400	- 44,8 %	- 11,2 %
Encombrants & DEEE	238	282	281	254	203	194	- 18,5 %	- 4,0 %
Pneus	-	29	-	-	46	35	-	-
Déchèteries	453	360	584	429	438	475	- 4,9 %	- 1,0 %
DMA	4 429	4 289	4 603	4 364	4 219	3 477	- 18,9 %	- 5,1 %

Gisements globaux collectés (en tonnes)

Sur le territoire de la CCMG, tous les tonnages à l'exception du multi-matériaux et du verre connaissent une baisse plus ou moins importante entre 2015 et 2020 :

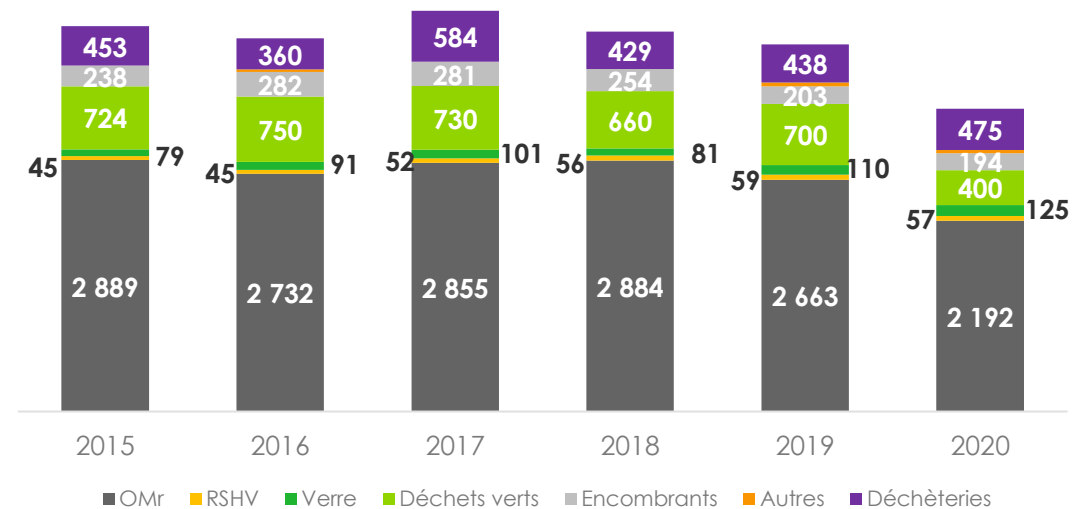
- ▶ -5% pour les tonnages de déchèteries
- ▶ -24% pour les tonnages OMR (baisse exceptionnelle en 2020)
- ▶ -19% pour les encombrants & DEEE.

Concernant les tonnages de recyclables collectés (multi-matériaux et verre), ils connaissent de fortes augmentations : + 26% pour le multi-matériaux et +58% pour le verre. Le taux de refus de tri sur les multi-matériaux est de 30% et sur le verre de 3%.

A noter que les déchets verts, traités sur l'île, ne sont pas pesés. Les tonnages affichés ici sont des estimations.

Globalement, les tonnages des DMA ont baissé de 19% entre 2015 et 2020.

Evolution des tonnages de DMA



3 477 tonnes collectées en 2020

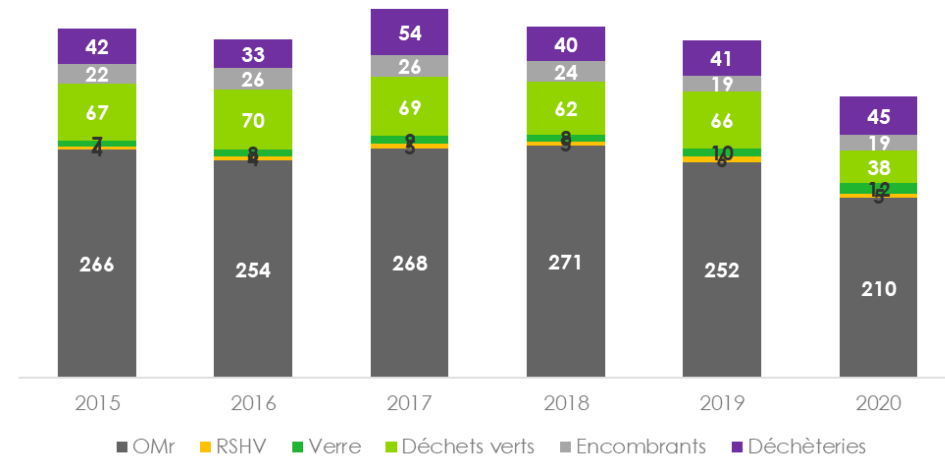
Ratios par habitant (en kg/hab)

Ratio (Kg/hab./an)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Entre 2015 /2020	Moyenne annuelle
OMr	266	254	268	271	252	210	-21%	-5%
RSHV	4	4	5	5	6	5	35%	6%
Verre	7	8	9	8	10	12	71%	11%
Biodéchets/DV	67	70	69	62	66	38	-43%	-11%
Encombrants	22	26	26	24	19	19	-16%	-3%
Pneus	0	3	0	0	4	3	-	-
Déchèteries	42	33	54	40	41	45	7%	1%
TOTAL	408	398	431	410	395	332	-19%	-4%

En parallèle, des tonnages présentés ci-dessus, il est intéressant de montrer les ratios en kg/hab./an.

Depuis 2015, on note une légère tendance à la baisse du ratio d'ordures ménagères résiduelles, largement accentuée en 2020 suite à la crise sanitaire, avec des ratios de flux recyclables stables. Le ratio des déchets verts est fluctuant en raison des conditions climatiques propres à l'archipel de la Guadeloupe. Un incendie survenu en 2020 sur la plateforme déchets verts a empêché son utilisation pendant une longue période, limitant les tonnages de déchets verts traités. Les ratios en déchèteries sont globalement stables depuis 2018. A noter, des événements cycloniques d'envergure ont provoqués la forte augmentation des déchets de déchèteries (encombrants, déchets métallique, déchets verts) en 2018. On note une petite marge de progression sur les ordures ménagères résiduelles et les recyclables.

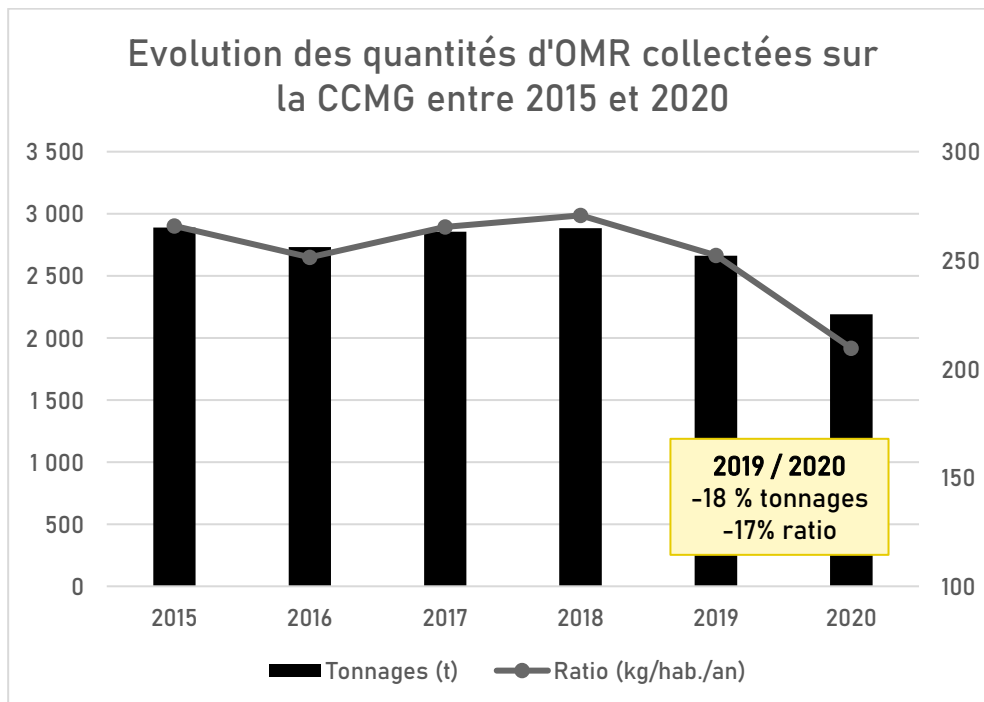
Evolution des ratios de DMA



332 kg/hab./an
en 2020

Zoom sur l'évolution du flux d'ordures ménagères résiduelles

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Entre 2015 /2020	Moyenne annuelle
Tonnages (t)	2 889	2 732	2 855	2 884	2 663	2 192	- 24,1 %	- 5,4 %
Ratio (kg/hab./an)	266	254	268	271	252	210	- 21,2 %	- 4,6 %



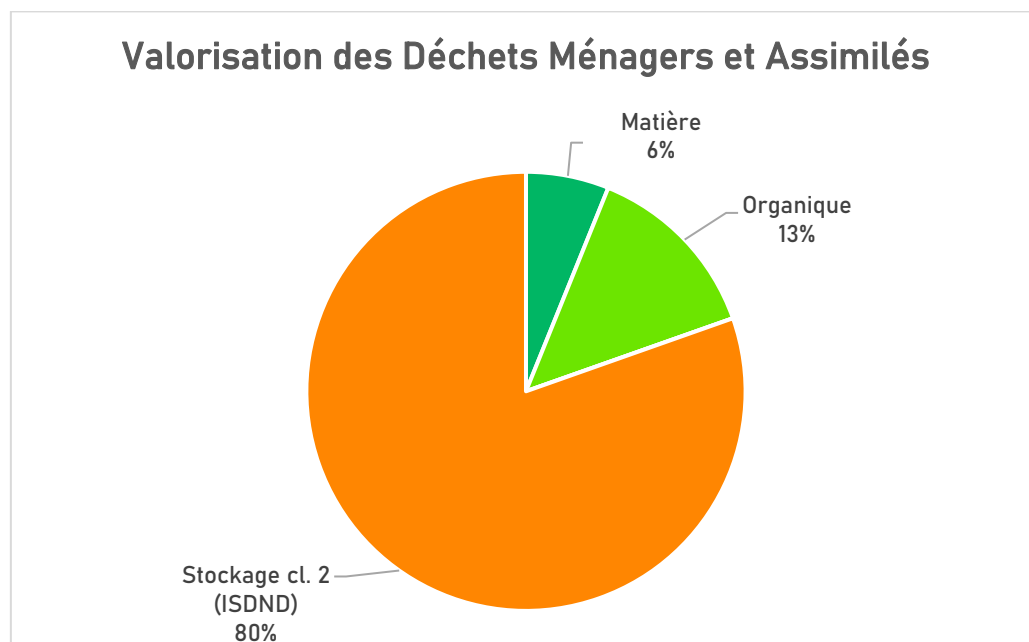
En 2020, la quantité d'OMR produite par habitant et collectée par la régie de la CCMG connaît une baisse très importante par rapport à l'année précédente (-18% d'OMR entre 2019 et 2020). Cette baisse exceptionnelle est due à la crise sanitaire avec la fermeture d'une partie des établissements économiques (notamment la restauration) pendant plusieurs semaines et la baisse du tourisme.

Toutefois, on observe depuis 2018 une baisse régulière des tonnages OMR collectés.

5 | Le traitement (compétence SYVADE)

Chiffres clés

Répartition des modes de valorisation



Les Ordures Ménagères résiduelles et les encombrants non triés sont actuellement enfouis en Guadeloupe, amenant la part des déchets traités en installation de stockage de classe 2 à 80% pour la Communauté de communes de Marie-Galante.

Avec un taux de valorisation matière et organique d'environ 20% en 2020, la CCMG est loin des objectifs de la LTECV de 55% en 2020.

Organisation

La Communauté de commune de Marie-Galante a transféré la compétence Transport et Traitement des déchets au SYVADE.

En 2020, le SYVADE gère le traitement pour 3 collectivités guadeloupéennes, soit 139 400 habitants :

- ▶ La CA Nord Basse Terre
- ▶ La CA Cap Excellence
- ▶ La CC Marie-Galante, représentant 7% de la population du syndicat

La valorisation

	Type de valorisation	Traitement
Ordures ménagères résiduelles	Enfouissement	ISDND
Emballages et papiers	Matière	Tri
Verre	Matière	Tri + concassage
Déchets verts	Matière	Compostage sur Marie-Galante
Encombrants	Matière/stockage	Tri/ISDND
Cartons	Matière	Tri
Ferraille	Matière	Tri + conditionnement
Bois	Matière	Broyage
DEEE	Matière	Tri + conditionnement Recyclage / recyclerie
Batteries	Matière	Tri + conditionnement
Pneus	Matière	Recyclage
Huiles usagées	Matière	Recyclage
Piles et accumulateurs	Matière	Tri + conditionnement

Le transfert

Tous les déchets produits au sein du territoire de la CCMG, exceptés les déchets verts, sont transférés sur la Guadeloupe par voie maritime puis sont acheminés sur les différents sites de traitement via le réseau routier.

Le coût de transport maritime est mutualisé entre les différentes collectivités membres du SYVADE.

Les installations

Le SYVADE dispose d'un arrêté préfectoral pour l'exploitation de l'**ISDND** (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) à **la Gabarre**. L'ISDND est autorisé à recevoir annuellement 105 000 tonnes de déchets. L'ISDND se trouve à l'emplacement de l'ancienne décharge communale. Six casiers sont en cours d'exploitation et occupent une surface d'environ 7 hectares. En 2019, une demande d'autorisation environnementale pour la poursuite d'exploitation a été demandée.

Le SYVADE gère les déchets recyclables sur :

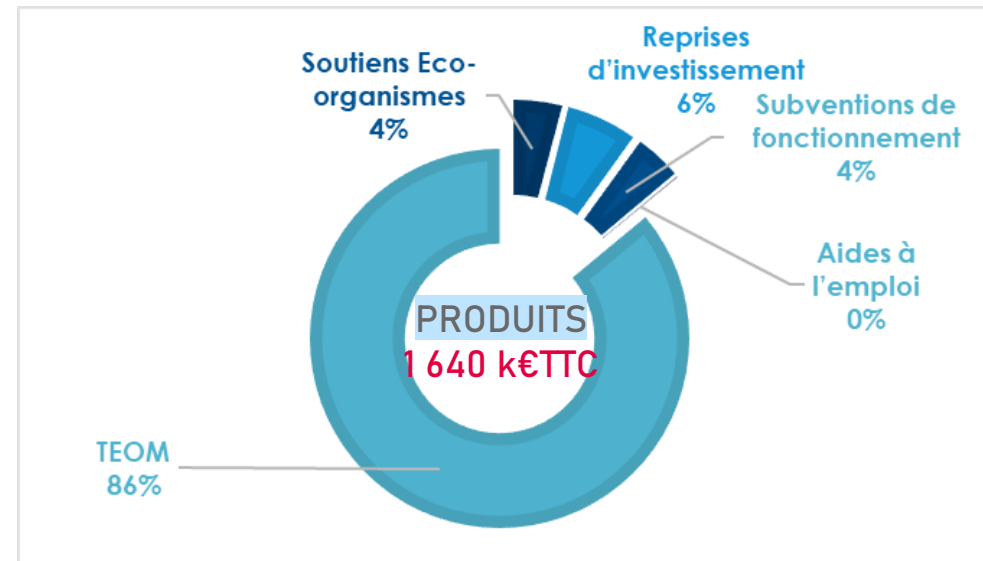
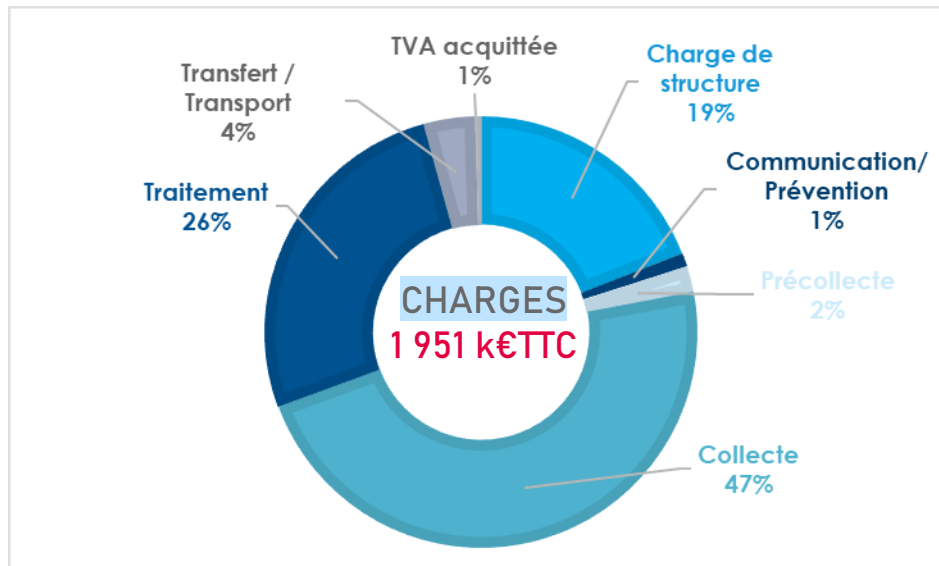
- ▶ Le **centre de tri ECODEC** du groupe Energipole : le centre de tri est en place sur le territoire de la Guadeloupe depuis 2000 et représente une surface de 20 000 m². Il est en capacité de traiter les DAE (Déchets d'Activités des Entreprises) (10 000 t/an), les déchets plastiques avec la fabrication d'écoproduits (2 000 t/an), les pneus usagés par granulation et fabrication de produit caoutchouc (4 000 t/an), des collectes sélectives sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe (10 000 t/an). ECODEC est la filière de reprise agréée par CITEO pour la Guadeloupe mais également de la Martinique.
- ▶ Le **site de regroupement** des emballages verre de la société AER (Antilles Environnement Recyclage).

6 | Les coûts

Chiffres clés 2020

Coût 2020 : **1 712 000 €TTC**
Soit 164 €TTC/hab.

TEOM 2020 : **1 411 000 €**



Le coût du service

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



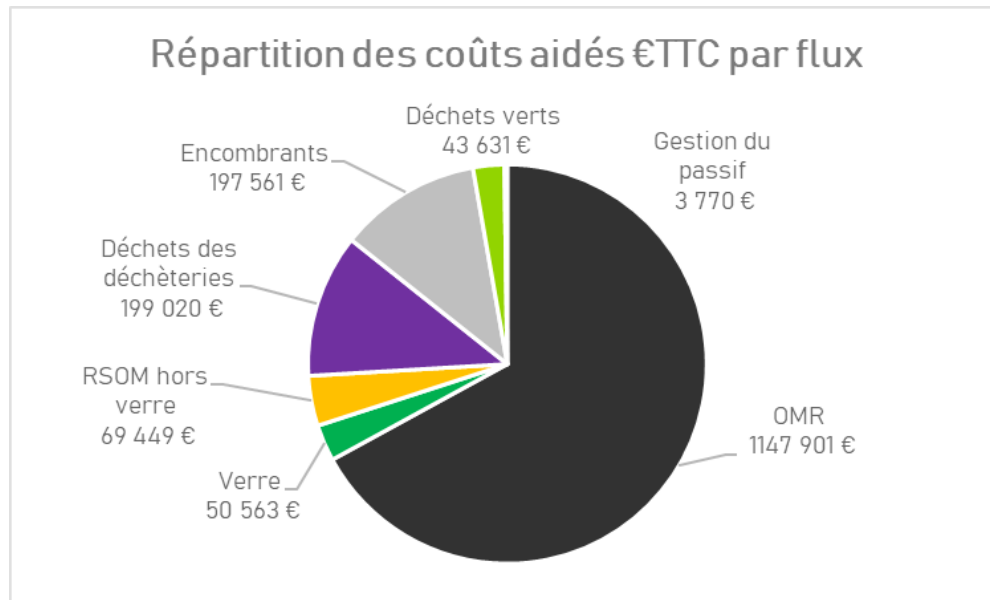
ID : 971-249710047-20220414-2022_04_14_03-DE

Détails des charges et des produits

Les charges	Montant en €TTC	Coût à l'habitant en €TTC
Charge de structure	371 621 €	35,5 €/hab.
Communication	19 738 €	1,9 €/hab.
Pré-collecte	38 420 €	3,7 €/hab.
Collecte	923 832 €	88,3 €/hab.
Traitement	513 956 €	49,1 €/hab.
Transfert / Transport	74 476 €	7,1 €/hab.
TVA acquittée	8 803 €	0,8 €/hab.
Total charges €TTC	1 950 848 €	187 €/hab.

Les produits	Montant en €TTC	Coût à l'habitant en €TTC
Soutiens Eco-organismes	65 143 €	6,2 €/hab.
Reprise d'investissement	98 057 €	9,4 €/hab.
Subventions de fonctionnement	64 059 €	6,1 €/hab.
Aides à l'emploi	1 694 €	0,2 €/hab.
TEOM	1 411 336 €	135,0 €/hab.
Total recettes €TTC	1 640 289 €	157 €/hab.

Détails des coûts aidés par flux collectés



Les Ordures Ménagères résiduelles représentent 67% du coût total du service. La gestion des encombrants collectés en porte-à-porte représente quant à elle près de 12% du coût, tout comme les déchets apportés en déchèteries.

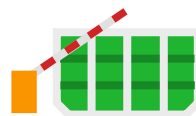
Ce sont les trois flux les plus importants en termes de coût sur le territoire de la CCMG, soit 90% des coûts globaux.



110 €TTC/hab
524 €TTC/t



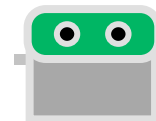
19 €HT/hab.
1 011 €HT/t



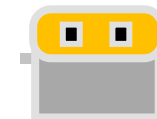
19 €TTC/hab.
419 €TTC/t



4,2 €TTC/hab
109 €TTC/t



4,8 €TTC/hab
405 €TTC/hab



6,6 €TTC/hab
1 218 €TTC/t

Le financement du service

La CC Marie-Galante finance le service de prévention et de gestion de déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères. Depuis 2018, un taux unique s'applique pour l'ensemble des trois communes de Marie-Galante. En 2020, le taux de TEOM est de 12%.

En 2020, plus de 1 411 000 € de TEOM ont été collectés pour financer le coût du service, soit 135 €/hab. Cependant, cette année, la TEOM ne permet de couvrir que 82% du coût total du service.

Harmonisation du taux de TEOM

Le taux de TEOM a été harmonisé en 2018. Avant cela, 3 taux de TEOM différents étaient appliqués, en fonction de la commune. A titre d'information pour l'année 2017, la répartition était la suivante :

TEOM 2017	Bases	Taux 2017	Produit
Capesterre	2 339 964 €	3,97%	92 896 €
Grand-Bourg	6 345 084 €	6,65%	421 948 €
Saint-Louis	1 599 298 €	11,24%	179 761 €
TOTAL	10 284 346 €		694 605 €

A compter de 2018, le taux de TEOM a été harmonisé sur l'ensemble des trois communes et tend à augmenter pour atteindre l'objectif de couverture du service en 2021 :

- ▶ Taux de TEOM 2018 : 8%
- ▶ Taux de TEOM 2019 : 12%
- ▶ Taux de TEOM 2020 : 12%

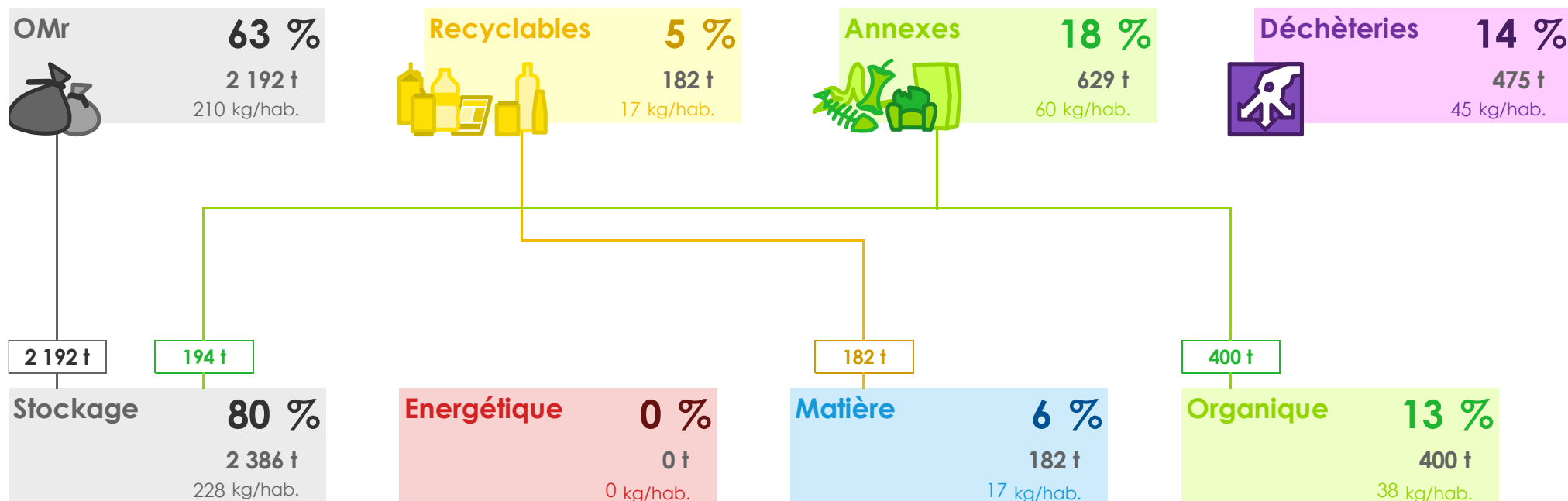
Malgré l'augmentation du taux de TEOM en 2019, ces recettes fiscales ne permettent pas encore de couvrir l'intégralité du coût du service. En 2020, un taux de TEOM de l'ordre de 17% aurait permis de financer l'intégralité du coût du service public de gestion des déchets.

Synoptique de la gestion des déchets

CCMG - 2020

Gisement total de déchets : **3 477 t - 332 kg/hab.**

FLUX COLLECTES



VALORISATION

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 971-249710047-20220414-2022_04_14_03-DE



Communauté de Communes Marie-Galante

Rue du Fort BP 48

97112 Grand-Bourg

Tél : +33 (0)5 90 97 83 58

Fax : +33 (0)5 90 97 71 61

Mail : ccmg@paysmariegalande.fr

Centre de regroupement déchets

Route de la Cible - Derrière le cinéma El Rancho

Tél : +33 (0)5 90 97 12 14

Mail : servicetechnique@paysmariegalande.fr